



LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

RAPPORT ANNUEL

2016

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

Agence de Polynésie française

21, rue du Docteur Cassiau
BP 583
98713 Papeete
Tél. +689 40.50.65.00
Fax +689 40.50.65.03

Siège social

164, rue de Rivoli - 75001 Paris
Tél. +33 1 53 44 41 41
Fax +33 1 44 87 99 62

SOMMAIRE

1 LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	3
1-1 Synthèse	3
1-2 Compte de transactions courantes	5
1-3 Compte financier	12
2 LES TABLEAUX STATISTIQUES	16
3 LA MÉTHODOLOGIE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	19
3-1 Principes généraux de la balance des paiements	19
3-2 Concepts et définitions clés	20
3-3 Sources statistiques	21
3-4 Principales rubriques de la balance des paiements	22

Encadrés

Encadré 1 - Les versements publics nets	12
Encadré 2 - Les révisions des données de la balance des paiements des années 2014 et 2015	15

1 LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

1-1 Synthèse

Dans le prolongement du mouvement de reprise engagé en 2014, l'économie polynésienne a poursuivi son redressement en 2016, avec un produit intérieur brut en hausse de 1,8 % en volume. Cette croissance a été animée par une évolution favorable de la consommation des ménages, qui a bénéficié de l'embellie sur le marché du travail.

Excédent courant encore en hausse

Dans ce climat favorable, l'excédent du compte de transactions courantes, qui traduit la capacité de financement du pays, s'accroît de 13,1 milliards de F CFP en 2016, grâce à l'amélioration de la majorité de ses composantes.

Le déficit des échanges de biens se réduit de 6,2 milliards de F CFP durant l'exercice : les exportations progressent de 5,5 milliards de F CFP, soutenues par d'importantes reventes de biens d'équipement, alors que les importations reculent de 0,8 milliard de F CFP, en raison d'une nette diminution de la facture énergétique.

Le solde des échanges de services connaît, quant à lui, une hausse de 12,7 % en 2016, portée par la croissance de l'excédent des transports et des services de voyage, dans une moindre proportion. Le tourisme conforte ainsi son rôle de première ressource à l'exportation de la Polynésie française, générant 41 % de ses recettes de biens et services en 2016.

Tableau 1 Principaux postes de la balance des paiements (soldes)

En millions de F CFP	2014 (1)	2015 (1)	2016
Compte des transactions courantes (I) dont	23 774	31 330	44 443
Biens	-142 129	-147 438	-141 204
Services	53 782	61 152	68 909
Revenus	57 851	58 704	59 383
Transferts courants	54 270	58 913	57 355
Compte de capital (II)	-80	25	-362
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	23 694	31 355	44 081
Compte financier dont	-23 373	-33 870	-40 349
Investissements directs (IV)	2 817	352	4 026
Investissements de portefeuille (V)	6 250	-2 343	-789
Solde de la balance de base (VI) = (III) + (IV) + (V)	32 760	29 364	47 317
Autres investissements	-32 440	-31 878	-43 586
Erreurs et omissions	-321	2 514	-3 732
<i>Pour mémoire PIB (estimé à partir de 2014)</i>	<i>554 996</i>	<i>568 455</i>	<i>584 487</i>

(1) Chiffres révisés

Sources : IEOM, ISPF

L'excédent des revenus s'élève à 59,4 milliards de F CFP en 2016 contre 58,7 milliards de F CFP en 2015, soit +0,7 milliard de F CFP sur un an. Principalement constitué de salaires versés par l'État, ce poste est structurellement excédentaire du fait de versements importants et réguliers vers la Polynésie française.

En revanche, l'excédent des transferts courants enregistre une baisse de 2,6 % en 2016 (-1,6 milliard de F CFP) et s'établit à 57,4 milliards de F CFP. Le solde des transferts courants des administrations publiques (-1,5 milliard de F CFP) est en repli tandis que celui des entreprises et des ménages est relativement stable.

Poids important des interventions de l'État

Les versements publics nets de l'État s'élèvent à 135 milliards de F CFP en 2016, ce qui représente 48 % du total des crédits du compte de transactions courantes. En termes nets, ils pèsent 23 % de la richesse créée en Polynésie française en 2016¹.

Représentant 27 % des recettes du compte de transactions courantes, les transferts courants des administrations publiques fléchissent de 0,8 % à 74,5 milliards de F CFP, après avoir progressé de 4 % en 2015 (retour de l'État au financement du Régime de solidarité de la Polynésie française). S'y ajoutent d'autres versements, sous forme de salaires, de dépenses de fonctionnement et d'investissement, de pensions.

Investissements nets entrants toujours très limités

En 2016, le compte financier présente des sorties nettes de 40,3 milliards de F CFP ; les entrées nettes liées aux investissements directs sont insuffisantes pour compenser les sorties nettes des investissements de portefeuille et des « autres investissements ».

Les investissements directs (IDE) se soldent par des entrées nettes de 4 milliards de F CFP en 2016, après 0,3 milliard de F CFP en 2015. Cette hausse est liée à une nette croissance des investissements directs étrangers en Polynésie française (essentiellement des rachats de structures hôtelières).

Les investissements de portefeuille, qui recensent les opérations des résidents sur titres émis hors de la Polynésie française ainsi que les éventuelles opérations des non-résidents sur les titres émis en Polynésie française, affichent un solde déficitaire de 0,8 milliard en 2016 moins important qu'en 2015 (-2,3 milliards de F CFP).

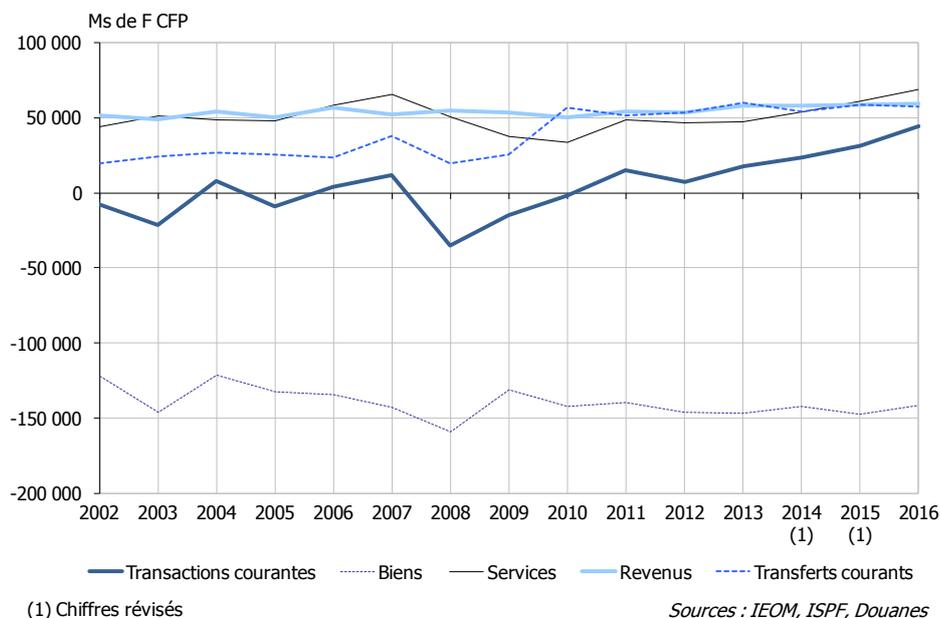
Les autres investissements, qui regroupent toutes les opérations de dépôt et de crédit vis-à-vis de l'extérieur de la part du système bancaire local (y compris l'Institut d'émission d'outre-mer), des administrations publiques, des entreprises et des ménages, donnent lieu à des sorties nettes de 43,6 milliards de F CFP, après 31,9 milliards de F CFP en 2015.

¹ Le Produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie française est estimé à 584,5 milliards de F CFP en 2016, selon les premiers résultats issus des comptes économiques rapides CEROM.

1-2 Compte de transactions courantes

En 2016, le compte de transactions courantes de la Polynésie française affiche un solde excédentaire de 44,3 milliards de F CFP, en hausse de 41,5 % sur un an. Cette évolution résulte à la fois d'une réduction de 4,2 % du déficit des biens et d'une progression des soldes positifs relatifs aux services et aux revenus. En revanche, l'excédent des transferts courants recule de 2,6 % en 2016, après +8,6 % en 2015.

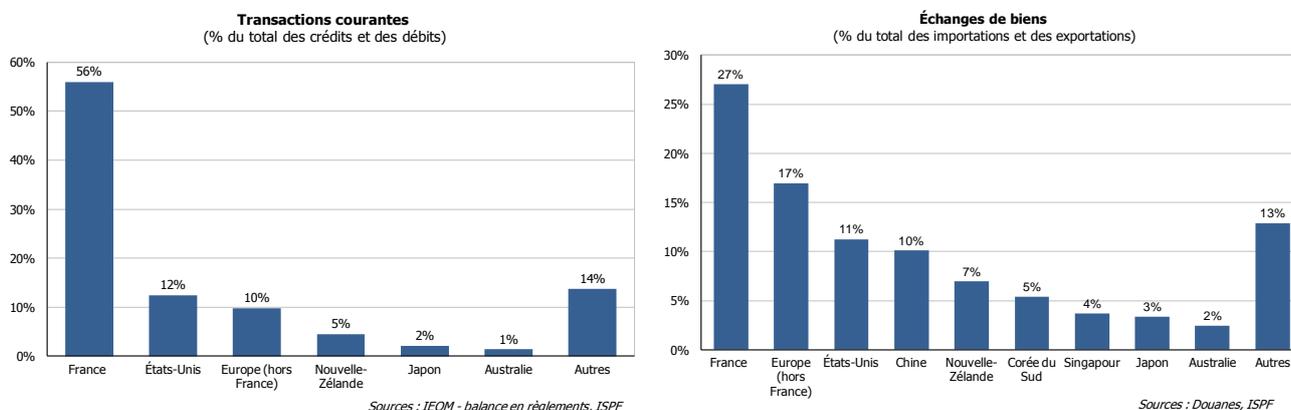
Graphique 1 Principaux soldes du compte de transactions courantes



Premier partenaire de la Polynésie française, la France représente 56 % de ses transactions courantes et 27 % de ses échanges de biens en 2016. Suivent les États-Unis (respectivement 12 % et 11 %), puis le reste de l'Union européenne (respectivement 10 % et 17 %).

La Polynésie française entretient également des échanges commerciaux soutenus avec les pays de la zone Asie. Ainsi, Singapour, la Chine, Hong Kong, la Corée du Sud et le Japon totalisent 12 % de ses transactions courantes et 25 % de ses échanges de biens. Enfin, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réalisent au total 6 % de ses transactions courantes et 9 % de ses échanges de biens.

Graphiques 2 et 3 Répartition géographique des échanges de biens et des flux de transactions courantes en 2016



1-2-1 Biens et services

Le solde des échanges de biens et services entre la Polynésie française et l'extérieur s'améliore en 2016, en raison de la progression de l'excédent des échanges de services et de la réduction du déficit des échanges de biens. Le taux de couverture progresse de six points, passant de 58 % à 64 % entre 2015 et 2016.

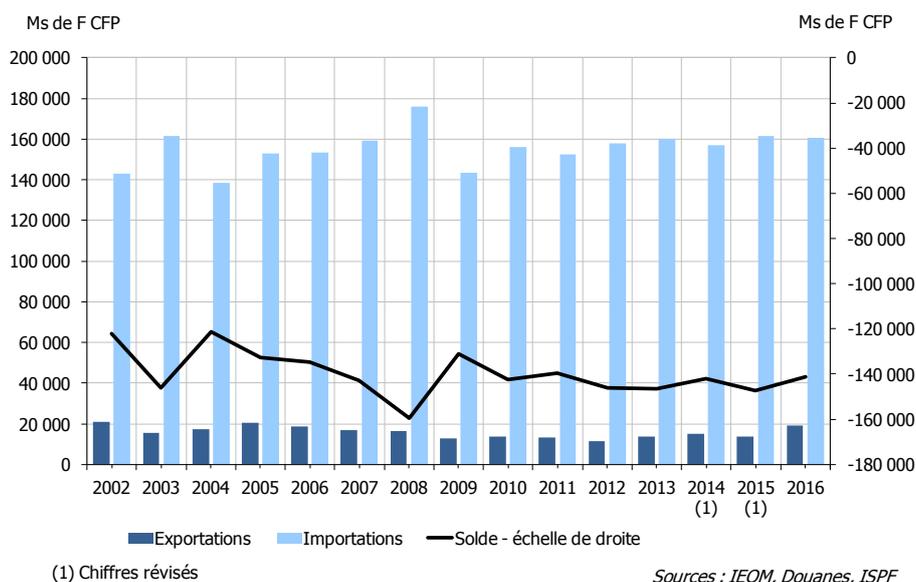
Graphique 4 Taux de couverture (des importations par les exportations) et fréquentation touristique



1-2-1-1 Biens

En 2016, le déficit de la balance des biens diminue de 6,2 milliards de F CFP (141,2 milliards de F CFP contre 147,4 en 2015), en raison d'une nette progression des exportations (+5,2 milliards de F CFP), conjuguée à une légère réduction des importations (-0,8 milliard de FCFP).

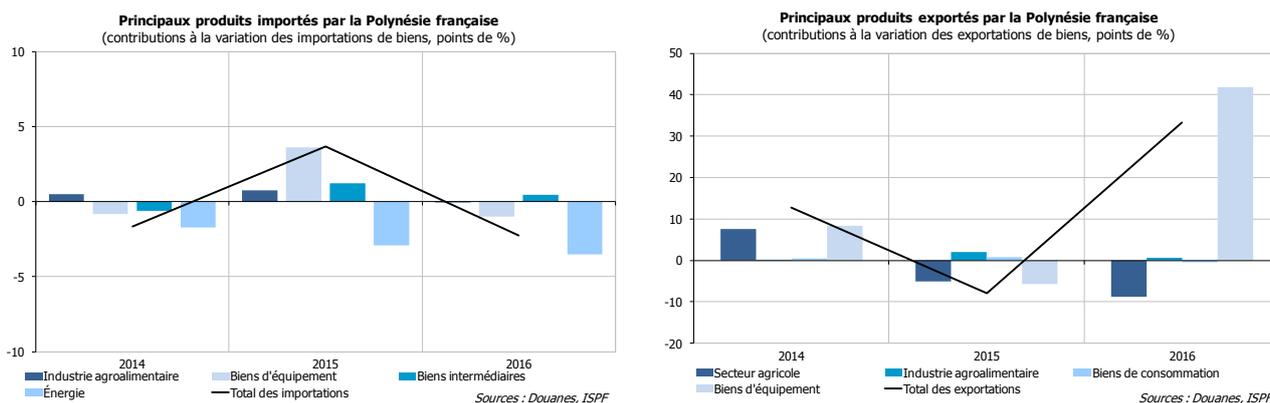
Graphique 5 Échanges de biens



Les exportations de biens se redressent fortement (+39,5 %) pour s'établir à 19,3 milliards de F CFP, portées par la forte hausse des exportations en biens d'équipement¹, +5,9 milliards de F CFP par rapport à 2015. En revanche, les exportations de produits locaux affichent des résultats plus décevants. Le volume de perles brutes exportées, en baisse de 16 % en 2016 s'établit à 10,5 tonnes, son plus bas niveau observé depuis 2008. Les recettes d'exportations, qui représentent 58 % des exportations locales, sont en repli de 12,7 % (6,4 milliards de F CFP). Quant à la filière pêche, après deux années consécutives de hausse, elle s'essouffle : les exportations de poissons reculent de 29,1 % en volume (-524 tonnes) et de 19,1 % en valeur (-1,3 milliard de F CFP). Enfin, les recettes des exportations de monoï et de noni diminuent respectivement de 3,3 % et 2,6 %.

Les importations de biens, de leur côté, s'inscrivent en légère baisse (-0,5 % soit 160,5 milliards de F CFP en 2016 après 161,3 milliards de F CFP en 2015), la réduction de la facture énergétique (-28,8 %) et des importations destinées aux entreprises (-1,3 %)², étant partiellement compensée par l'accroissement des importations de biens de consommation. Dans un contexte de cours pétrolier encore relativement bas, la Polynésie française a bénéficié d'une forte diminution des prix à l'importation (-25 %, après -22 % en 2015), tandis que les importations de biens destinés à la consommation des ménages ont poursuivi leur hausse, +2,2 % en 2016, après +3,6 % en 2015 et +2,6 % en 2014. Il a été de même pour les importations de l'industrie automobile, +11,6 % en un an, en corrélation avec la hausse des immatriculations des véhicules neufs (+13,4 %).

Graphiques 6 et 7 Échanges de biens par produit (contributions à la variation)



NB : les perles sont situées dans la rubrique secteur primaire.

La France demeure le premier fournisseur de la Polynésie française en 2016 (28 % des importations totales, soit 45 milliards de F CFP), essentiellement en produits alimentaires (26 % du total) et en biens d'équipement (24 %). La valeur totale des marchandises importées augmente de 6,8 % sur un an. En deuxième position, les 27 autres pays de l'Union européenne représentent ensemble 26 milliards de F CFP de marchandises (16 % du total³).

¹ Revente d'un avion de la compagnie aérienne locale Air Tahiti dans le cadre du renouvellement de sa flotte et revente de deux navires (un aux Philippines et un aux Pays-Bas), pour un montant total de 6,5 milliards de F CFP.

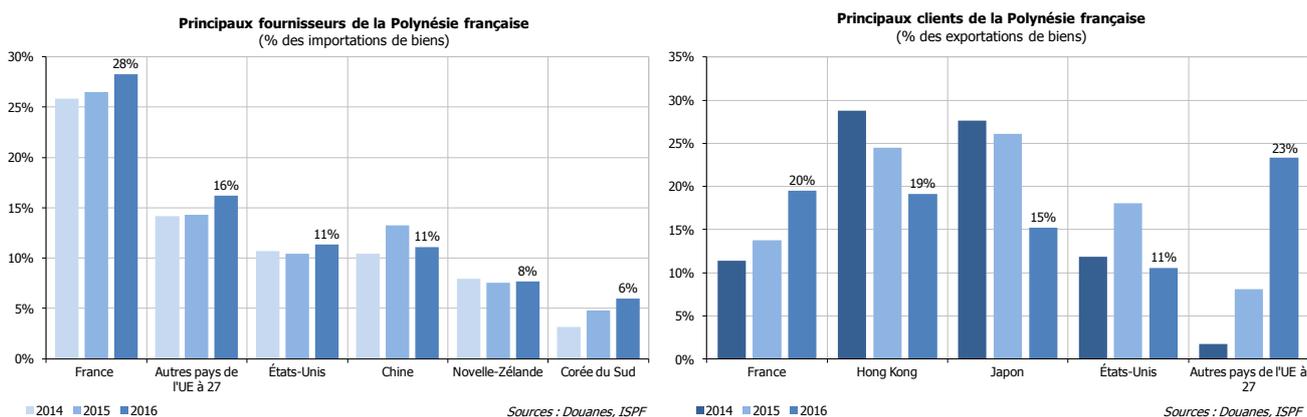
² Parmi les importations de biens d'équipement, 4,3 milliards de F CFP sont recensés en 2016 pour le renouvellement de la flotte Air Tahiti (deux avions), après 7,7 milliards de F CFP en 2015 (deux avions pour Air Tahiti et l'*Aranui 5*, cargo mixte pour la desserte des Marquises).

³ Pour l'essentiel, l'Allemagne (biens de l'industrie automobile et biens intermédiaires), l'Italie, l'Espagne, la Belgique (métallurgie et transformations des métaux) et les Pays-Bas.

Viennent ensuite les États-Unis (11,3 % de part de marché en 2016), devant la Chine (11,1 %) et la Nouvelle-Zélande (8 %). La valeur des biens importés des États-Unis progresse de 6,1 % (18,2 milliards de F CFP) et se répartit en un tiers de produits agroalimentaires (viandes) et près d'un quart de biens d'équipements.

La Corée du Sud et Singapour, qui abritent d'importantes raffineries, procurent la quasi-totalité des importations de produits énergétiques de la Polynésie française. En 2016, les importations en provenance de Corée du Sud s'inscrivent de nouveau en hausse, +21,4 %, après +59,6 % en 2015, alors que celles de Singapour chutent de moitié, conséquence d'une réorientation des approvisionnements en produits pétroliers.

Graphiques 8 et 9 Échanges de biens par pays



La France regroupe 11 % des exportations totales de biens en 2016, hors élément exceptionnel¹. Ses achats progressent de 4,6 %, grâce à la hausse des ventes d'huile de coprah et de vanille.

Hong Kong (19 %) et le Japon (15 %) concentrent essentiellement des achats de perles brutes. En 2016, les exportations à destination de Hong Kong se redressent (+3,5 %, après -20,8 % en 2015) tandis que celles des Japonais continuent de diminuer (-22,1 %, après -13 % en 2015).

Les achats des États-Unis (11 % du total exporté par la Polynésie française), principalement des perles et des produits de la pêche, se replient de 25,2 % (+45,4 % en 2015).

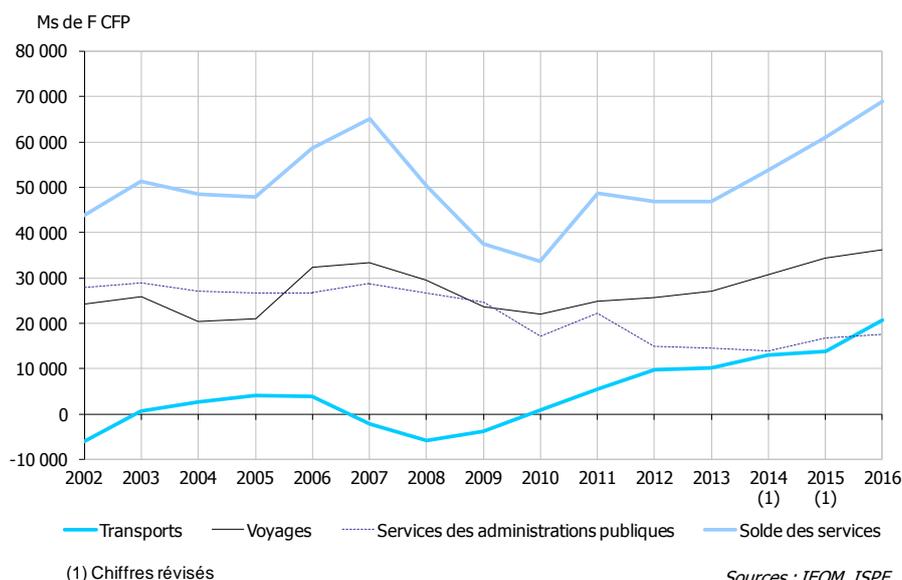
Enfin, l'Union européenne (hors France) concentre 23 % des exportations totales de biens de la Polynésie française, en raison de la vente d'un navire de luxe aux Pays-Bas. Hors élément exceptionnel, sa part de marché n'est que de 2 %.

1-2-1-2 Services

Structurellement excédentaire, le solde des échanges de services s'élève de 12,7 % à 68,9 milliards de F CFP en 2016, en raison d'une nette augmentation du solde positif des transports. Les services de voyages et ceux classés comme « services des administrations publiques », notamment les dépenses de fonctionnement et d'investissement des forces armées, y contribuent également mais dans une moindre proportion.

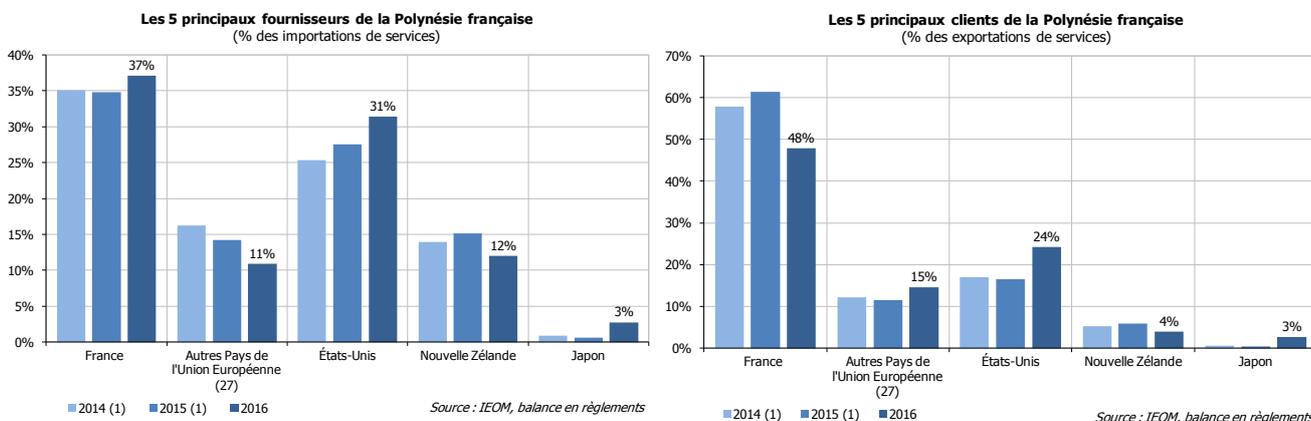
¹ En incluant la revente d'un avion par Air Tahiti, la part de marché de la France est de 20 %.

Graphique 10 Principaux soldes du compte des services



Premier partenaire de la Polynésie française pour les services, la France représente, en 2016, 48 % de ses recettes (exportations) et 37 % des dépenses (importations). Les États-Unis concentrent 27 % de ses échanges totaux, principalement pour des services liés aux voyages alors que la Nouvelle-Zélande ne représente que 7 %.

Graphiques 11 et 12 Échanges de services par pays



• Les voyages

Les recettes touristiques, en hausse de 5,1 % sur un an (+2,5 milliards de F CFP) et de 44 % en six ans, atteignent 52,7 milliards de F CFP en 2016 (36,5 milliards de F CFP en 2010). La fréquentation touristique est de 192 495 visiteurs en 2016, avec un rythme de croissance de +4,7 %, après +1,8 % en 2015 et +9,9 % en 2014. Elle est soutenue par l’afflux des touristes en hébergement terrestre (+6,1 %), qui représentent 80 % des touristes, le nombre de croisiéristes étant relativement stable.

En parallèle, les dépenses des résidents polynésiens ayant séjourné à l’étranger s’inscrivent également en hausse (+0,6 milliard de F CFP), pour s’établir à 16,4 milliards de F CFP.

Le solde de la ligne voyages s'améliore en conséquence de 1,9 milliard de F CFP en 2016 pour atteindre 36,3 milliards de F CFP, en progression de 64 % en six ans. Le tourisme conforte ainsi sa place de première ressource à l'exportation de la Polynésie française, générant 41 % de ses recettes de biens et services en 2016.

• Les transports

L'excédent des services de transport s'élève à 20,7 milliards de F CFP en 2016, augmentant de 51 % par rapport à 2015, en lien avec la forte hausse observée dans les transports aériens. Le trafic international progresse de 3,9 % alors que le fret international se replie de 11,2 %.

Structurellement déficitaires¹, les transports maritimes enregistrent un déficit de 3 milliards de F CFP en 2016. Il s'allège de 0,6 milliard de F CFP, en raison de la baisse du volume du fret international (-6,3 %), notamment du fret débarqué d'hydrocarbures (-13,4 %).

1-2-2 Revenus

Principalement constitué de rémunérations salariales, ce poste est structurellement excédentaire du fait de versements importants et réguliers vers la Polynésie française. En 2016, il progresse de 0,7 milliard de F CFP pour atteindre 59,4 milliards de F CFP.

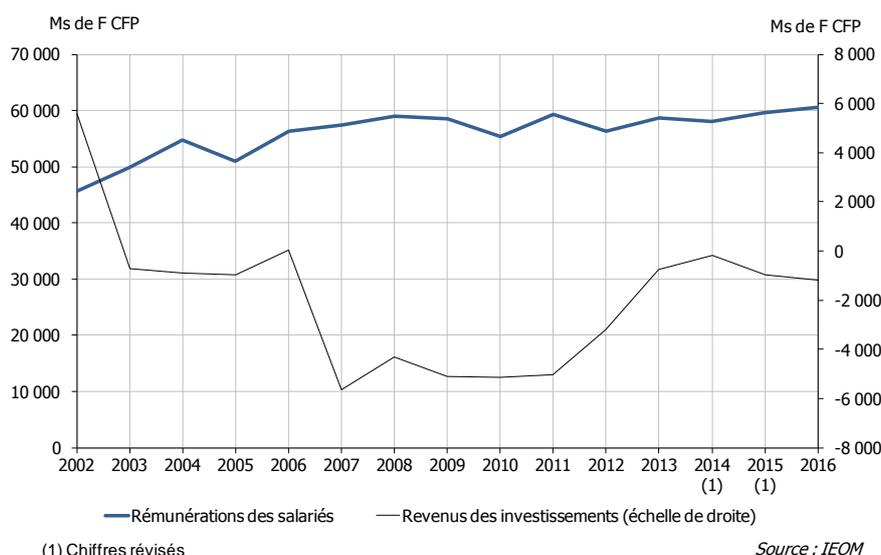
Le montant total des salaires perçus de l'extérieur par les résidents représente 22,4 % des crédits du compte de transactions courantes. Ces flux proviennent quasi exclusivement de la France et concernent majoritairement les rémunérations des agents des administrations publiques. Ils s'inscrivent en hausse de 3,2 %, pour atteindre 62,5 milliards de F CFP en 2016 contre 60,6 milliards de F CFP en 2015, conséquence d'une hausse du nombre de fonctionnaires, notamment dans l'administration pénitentiaire². Le montant des salaires versés par des entités résidentes à des travailleurs non-résidents, sensiblement plus faible, s'établit à 2 milliards de F CFP en 2016.

Parallèlement, le déficit des revenus nets liés aux investissements (dividendes, revenus de titres et intérêts sur prêts et emprunts) se creuse, passant de 1 milliard de F CFP en 2015 à 1,2 milliard de F CFP en 2016, en raison de la hausse des versements de dividendes et de revenus de titres, hors du territoire.

¹ En Polynésie française, le fret maritime international est opéré exclusivement par des armateurs étrangers.

² En décembre 2016, le personnel civil rémunéré par l'État est de 8 762 personnes (8 355 en décembre 2015). L'administration pénitentiaire a recruté 242 agents supplémentaires dont 196 pour le centre de détention de Papeari.

Graphique 13 Soldes des revenus

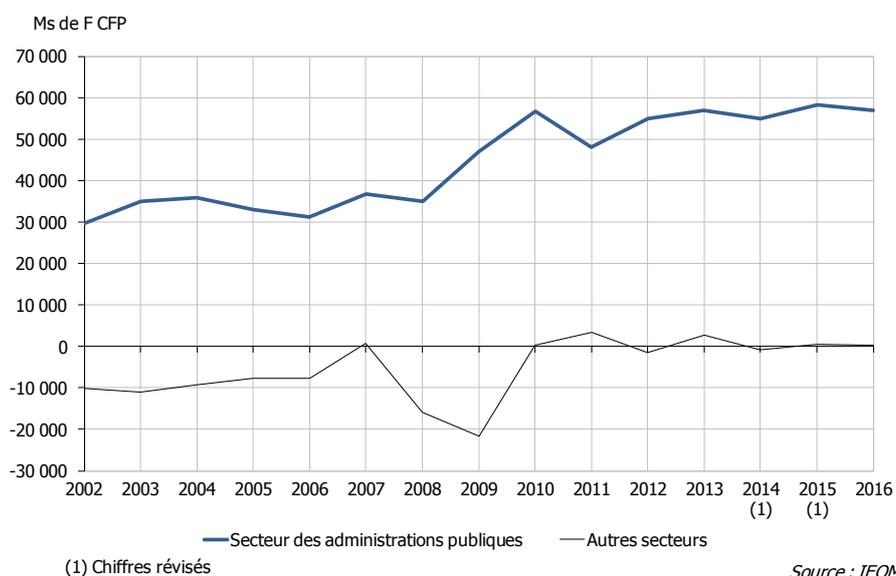


1-2-3 Transferts courants

L'excédent des transferts courants, qui avait progressé de 8,5 % en 2016, se réduit de 2,6 % à 57,4 milliards de F CFP en 2016. Cette diminution s'explique par le repli des transferts courants des administrations publiques (-1,5 milliard de F CFP).

Représentant 27 % des recettes du compte de transactions courantes en 2016, les transferts des administrations, qui avaient augmenté de 4 % en 2015, reculent de 0,8 % à 74,5 milliards de F CFP.

Graphique 14 Soldes des transferts courants



Encadré 1 : Les versements publics nets

Les versements publics de l'État en Polynésie française se traduisent par des versements sous forme de salaires, de dépenses de fonctionnement et d'investissement (enregistrées à la ligne services des administrations publiques), de pensions et de transferts aux collectivités territoriales.

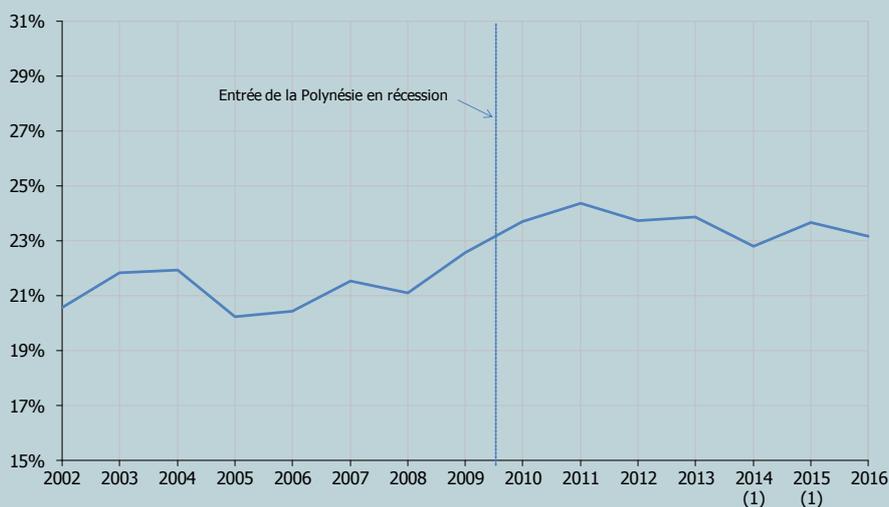
En 2016, les versements publics nets¹, 135,4 milliards de F CFP, progressent de 0,7 %. Ils représentent 48 % du total des crédits du compte de transactions courantes et, en termes nets, 23 % de la richesse créée en Polynésie française.

Le solde des services des administrations publiques progresse de 4,4 %, en raison notamment de la hausse des dépenses d'investissement dans le cadre de la construction de la prison de Papeari.

Les rémunérations croissent de 2,9 %, à la suite d'une augmentation des effectifs de l'État, principalement dans l'administration pénitentiaire.

En revanche, les transferts courants des administrations publiques sont en retrait en 2016 (-2,5 %), alors qu'ils avaient progressé de 6,1 % en 2015, avec le retour de l'État au financement du Régime de solidarité de la Polynésie française et la forte hausse des remboursements médicaux occasionnés par l'épidémie de chikungunya survenue entre octobre 2014 et mars 2015.

Graphique 15 Versements publics nets en Polynésie française (en % du PIB)



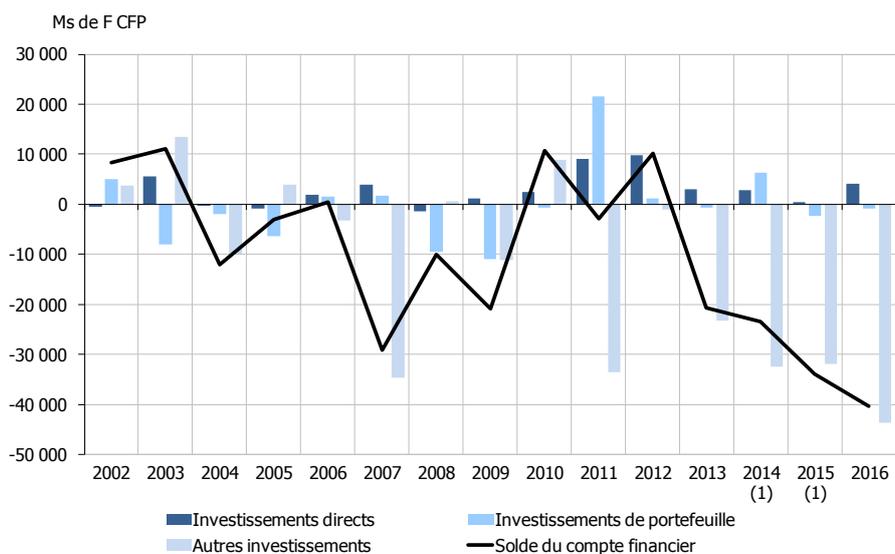
(1) Chiffres révisés

Sources : IEOM, ISPF

1-3 Compte financier

En 2016, le compte financier présente des sorties nettes de 40,3 milliards de F CFP. Les entrées nettes liées aux investissements directs sont trop faibles pour compenser les sorties nettes des investissements de portefeuille et des « autres investissements ».

¹ Les versements publics nets diffèrent des dépenses brutes de l'État (187,4 milliards de F CFP en 2016, en hausse de 3,1 % par rapport à 2015), car ils prennent en compte les flux sortants et n'intègrent ni la part patronale des cotisations sociales destinées à la métropole, ni les avances de trésorerie consenties au Pays.

Graphique 16 Soldes des principaux postes du compte financier**1-3-1 Les investissements directs**

Les investissements directs (IDE) se soldent par des entrées nettes de 4 milliards de F CFP en 2016, après 0,3 milliard de F CFP en 2015. Ils reflètent un accroissement des investissements directs étrangers en Polynésie française plus importants que les investissements directs des résidents à l'étranger.

Les investissements directs nets des non-résidents en Polynésie française (IDE entrants) ont doublé pour s'établir à 6,6 milliards de F CFP, stimulés, en particulier, par les investissements immobiliers (+3,5 milliards de F CFP) dans le secteur hôtelier¹.

Les investissements directs nets des résidents à l'étranger (IDE sortants) atteignent 2,6 milliards de F CFP. Ils concernent essentiellement des achats de biens immobiliers situés en France (58 %), aux États-Unis (20 %), en Thaïlande (10 %) et en Nouvelle-Zélande (6 %). Parallèlement, leurs ventes de biens immobiliers sont réalisées à 88 % en France, 7 % aux États-Unis et 3 % en Nouvelle-Zélande.

Tableau 2 Soldes des investissements directs

En millions de F CFP	2014 (1)	2015 (1)	2016	Variations 16/15
Soldes des IDE	2 817	352	4 027	3 675
Solde IDE entrants (+) dont	5 570	2 798	6 640	3 842
Capital social (*)	716	411	890	479
Investissements immobiliers	620	955	4 423	3 468
Autres opérations	4 234	1 432	1 328	-105
Solde IDE sortants (-) dont	-2 753	-2 447	-2 614	-167
Capital social (*)	-300	-133	64	197
Investissements immobiliers	-2 398	-2 847	-2 700	147
Autres opérations	-55	533	22	-511

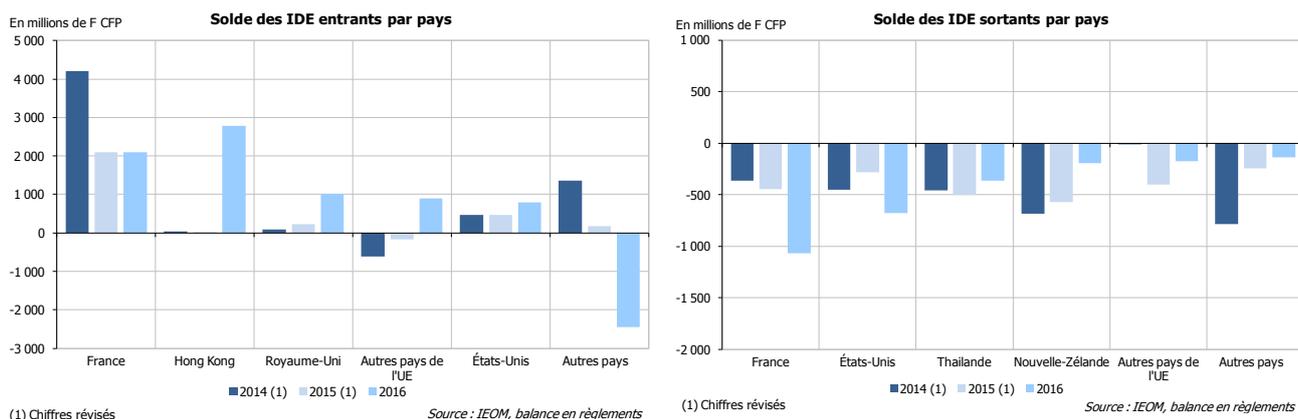
(1) Chiffres révisés

(*) hors investissements immobiliers

Source : IEOM

¹ Le rachat de trois hôtels Sofitel (deux à Bora Bora et un à Moorea) par un investisseur samoan et celui de deux hôtels (le Saint Régis à Bora Bora et le Hilton à Moorea) par un groupe chinois.

Graphiques 17 et 18 Solde des investissements directs par pays



1-3-2 Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille recensent les opérations des résidents sur titres émis hors de la Polynésie française ainsi que les éventuelles opérations des non-résidents sur les titres émis en Polynésie française.

Après avoir enregistré -2,3 milliards de F CFP en 2015, ils se soldent par de faibles sorties nettes en 2016 (-0,8 milliard de F CFP). Cette évolution (+1,5 milliard de F CFP) tient du fait que certains résidents ont procédé à des reventes en 2016.

1-3-3 Les autres investissements et l'équilibre global de la balance des paiements

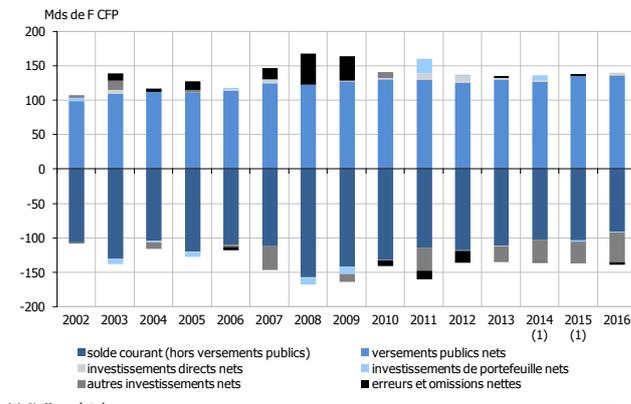
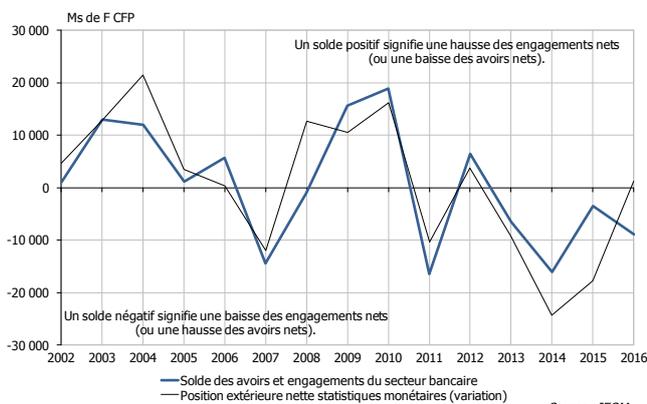
Les autres investissements regroupent toutes les autres opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents. En 2016, ils donnent lieu à des sorties nettes de 43,6 milliards de F CFP, après 31,9 milliards de F CFP en 2015.

Les avoirs des banques de la place hors de la Polynésie française reculent de 14,7 milliards de F CFP et leurs engagements de 23,7 milliards de F CFP, traduisant une augmentation de 8,9 milliards de F CFP de la position extérieure nette¹ du système bancaire local.

Les avoirs des entreprises et les ménages (« autres secteurs ») à l'étranger augmentent (+1 milliard de F CFP) en 2016 alors que leurs engagements fléchissent (-0,5 milliard de F CFP), faisant apparaître une augmentation de leur position extérieure nette.

¹ La position extérieure nette (PEN) est la différence entre les avoirs et les engagements hors de la zone d'émission des établissements de crédit. Compte tenu des conventions de signes, une diminution de la PEN correspond à des entrées nettes en balance des paiements.

Graphiques 19 et 20 Solde des avoirs et engagements du secteur bancaire et équilibre global de la balance des paiements



Encadré 2 :
Les révisions des données antérieures de la balance des paiements

Des révisions méthodologiques ont été apportées aux balances des paiements des années 2014 et 2015.

Tableau 3 Les principales révisions des données en 2014 et 2015 (soldes)

En millions de F CFP	Données 2014				Données 2015		
	Rapport annuel 2014	Rapport annuel 2015	Rapport annuel 2016	Écarts	Rapport annuel 2015	Rapport annuel 2016	Écarts
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	21 186	23 774	23 774	0	31 323	31 330	7
BIENS	-142 165	-142 129	-142 129	0	-147 438	-147 438	0
SERVICES	55 617	53 782	53 782	0	61 151	61 152	1
Transports	13 757	12 997	12 997	0	13 727	13 727	0
Voyages	30 668	30 668	30 668	0	34 377	34 377	0
Autres services aux entreprises	-1 336	-1 342	-1 342	0	-436	-435	1
Services des administrations publiques	12 925	13 995	13 995	0	16 765	16 765	0
REVENUS	57 045	57 851	57 851	0	58 704	58 704	0
TRANSFERTS COURANTS	50 689	54 270	54 270	0	58 907	58 913	6
Secteur des administrations publiques	52 096	55 062	55 062	0	58 420	58 426	6
Autres secteurs	-1 407	-792	-792	0	487	487	1
COMPTE DE CAPITAL	-80	-80	-80	0	25	25	0
COMPTE FINANCIER	-29 535	-23 395	-23 373	22	-32 558	-33 870	-1 312
Investissements directs	1 323	2 817	2 817	0	352	352	0
Investissements de portefeuille	-3 195	6 250	6 250	0	-2 343	-2 343	0
Autres Investissements	-27 663	-32 462	-32 440	22	-30 566	-31 878	-1 312
Avoirs	-5 200	-10 078	-10 059	20	-11 823	-13 126	-1 302
Prêts	-5 217	-10 095	-10 076	20	-12 019	-13 322	-1 302
Autres secteurs	-1 239	-6 117	-6 098	20	-8 579	-9 882	-1 302
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	8 430	-299	-321	-22	1 209	2 514	1 305

Source : IEOM

2 LES TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 4 Balance des paiements de la Polynésie française

En millions de F CFP	Crédits			Débits			Soldes		
	2014 (1)	2015 (1)	2016	2014 (1)	2015 (1)	2016	2014 (1)	2015 (1)	2016
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	252 976	264 043	279 616	229 202	232 713	235 173	23 774	31 330	44 443
BIENS	15 011	13 850	19 323	157 140	161 288	160 527	-142 129	-147 438	-141 204
Marchandises générales	14 755	13 528	18 745	150 228	156 051	152 540	-135 473	-142 523	-133 795
données douanières	15 314	14 102	18 798	150 378	156 149	152 617	-135 064	-142 047	-133 819
corrections	-560	-574	-53	-150	-98	-77	-410	-476	24
Avitaillement	235	192	496	6 876	5 222	7 958	-6 641	-5 030	-7 461
Travail à façon et réparations	21	130	82	36	15	29	-15	115	53
SERVICES	98 389	106 772	110 458	44 607	45 621	41 549	53 782	61 152	68 909
Transports	31 401	33 232	33 557	18 404	19 505	12 869	12 997	13 727	20 688
maritimes	2 181	1 772	1 830	5 533	5 449	4 866	-3 351	-3 677	-3 036
aériens	29 219	31 460	31 727	12 871	14 056	8 003	16 348	17 404	23 724
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Voyages	45 855	50 116	52 659	15 187	15 739	16 387	30 668	34 377	36 272
Services de communication	1 998	1 760	1 614	3 313	3 427	3 027	-1 315	-1 668	-1 413
Services de construction	3	0	0	4	6	1	-1	-6	-1
Services d'assurances	124	47	116	1 484	1 139	1 321	-1 360	-1 091	-1 205
Services financiers	1 973	863	855	1 099	672	825	874	191	31
Services d'informatique et d'information	11	52	60	255	170	792	-244	-119	-732
Redevances et droits de licence	16	15	24	272	374	360	-256	-359	-336
Autres services aux entreprises	2 852	2 938	3 724	4 194	3 373	5 485	-1 342	-435	-1 761
Négoce international	118	59	96	126	54	148	-8	4	-52
Autres services commerciaux	355	246	478	459	193	498	-104	54	-20
Locations	87	26	91	173	218	1 540	-86	-192	-1 449
Services divers aux entreprises	2 292	2 607	3 060	3 436	2 908	3 299	-1 144	-302	-240
Services personnels, culturels et récréatifs	73	101	217	307	331	349	-234	-230	-132
Services audiovisuels et annexes	17	0	0	63	7	28	-46	-7	-28
Autres services personnels	56	101	217	244	324	321	-188	-223	-104
Services des administrations publiques	14 084	17 649	17 632	89	884	133	13 995	16 765	17 499
REVENUS	63 155	64 292	68 231	5 304	5 588	8 848	57 851	58 704	59 383
Rémunération des salariés	59 126	60 612	62 538	1 092	938	1 970	58 034	59 674	60 569
Revenus des investissements	4 029	3 679	5 693	4 212	4 650	6 878	-183	-970	-1 186
Investissements directs	33	0	0	196	458	2 131	-163	-458	-2 131
Investissements de portefeuille	1 474	1 187	2 179	51	495	924	1 423	692	1 256
Autres	2 522	2 492	3 513	3 965	3 697	3 824	-1 442	-1 205	-310
TRANSFERTS COURANTS	76 421	79 130	81 603	22 151	20 217	24 249	54 270	58 913	57 355
Secteur des administrations publiques	72 244	75 107	74 539	17 182	16 680	17 591	55 062	58 426	56 947
Autres secteurs	4 177	4 024	7 064	4 969	3 536	6 657	-792	487	407
Envois de fonds des travailleurs	248	102	200	396	86	475	-149	15	-274
Autres transferts	3 929	3 922	6 864	4 572	3 450	6 182	-643	472	682
COMPTE DE CAPITAL	0	45	50	80	19	412	-80	25	-362
Transferts en capital	0	45	50	80	19	412	-80	25	-362

(1) Chiffres révisés

Source : IEOM

En millions de F CFP	Soldes		
	2014 (1)	2015 (1)	2016
COMPTE FINANCIER	-23 373	-33 870	-40 349
Investissements directs	2 817	352	4 026
Polynésie à l'extérieur	-2 753	-2 447	-2 614
Capital social	-2 698	-2 980	-2 636
Autres opérations	-55	533	22
Extérieur à Polynésie	5 570	2 798	6 639
Capital social	1 336	1 366	5 312
Autres opérations	4 234	1 432	1 328
Investissements de portefeuille	6 250	-2 343	-789
Avoirs (résidents / titres émis par des non-résidents)	-552	-2 343	-789
Emissions	-511	-237	-621
Négociations	-2 153	-1 453	-2 829
Remboursements	2 111	-654	2 662
Engagements (non-résidents / titres émis par des résidents)	6 802	0	0
Emissions	6 802	0	0
Négociations	0	0	0
Remboursements	0	0	0
Autres Investissements	-32 440	-31 878	-43 586
Avoirs	-10 059	-13 126	-8 272
Prêts	-10 076	-13 322	-8 883
IEOM	3 041	-5 608	-22 589
Secteur bancaire	-7 019	2 168	14 753
Autres secteurs	-6 098	-9 882	-1 048
Autres avoirs	17	196	611
Administrations publiques	0	0	0
Autres secteurs	17	196	611
Engagements	-22 381	-18 752	-35 314
Prêts	-22 954	-18 323	-35 389
Administrations publiques	-16 778	-13 326	-11 234
Secteur bancaire	-9 032	-5 679	-23 688
Autres secteurs	2 856	681	-467
Autres engagements	573	-429	75
Administrations publiques	0	0	0
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	-321	2 514	-3 732
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0

(1) Chiffres révisés

Source : IEOM

Tableau 5 Détails des investissements directs

En milliards de F CFP	Crédits			Débits		
	2014 (1)	2015 (1)	2016	2014 (1)	2015 (1)	2016
COMPTE FINANCIER	327,2	220,6	310,9	350,6	254,4	351,3
Investissements directs	10,6	15,9	20,5	7,8	15,6	16,5
Polynésie à l'extérieur	1,0	2,0	1,4	3,7	4,4	4,0
Capital social (*)	0,0	0,0	0,1	0,3	0,1	0,1
Investissements immobiliers	0,6	0,3	0,8	3,0	3,2	3,5
Autres opérations	0,3	1,6	0,4	0,4	1,1	0,4
Extérieur à Polynésie	9,6	14,0	19,2	4,1	11,2	12,6
Capital social (*)	0,8	0,4	0,9	0,1	0,0	0,0
Investissements immobiliers	1,0	1,2	4,8	0,3	0,3	0,3
Autres opérations	7,8	12,3	13,6	3,6	10,9	12,2

(1) Chiffres révisés

Source : IEOM

(*) hors investissements immobiliers

Tableau 6 Données douanières par produit de la Polynésie française

En milliards de F CFP	Exportations			Importations			Soldes		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Total (CAF/FAB) dont	15,3	14,1	18,8	158,9	164,7	161,0	-143,6	-150,6	-142,2
Secteur agricole	9,9	9,2	7,9	3,2	3,4	3,9	6,7	5,7	4,1
Industrie agroalimentaire	1,8	2,2	2,3	37,2	38,4	38,4	-35,4	-36,3	-36,1
Biens de consommation	0,7	0,8	0,8	23,8	24,9	26,3	-23,1	-24,0	-25,5
Automobile	0,1	0,1	0,1	9,6	10,0	11,1	-9,5	-9,9	-11,0
Biens d'équipement	2,3	1,5	7,3	28,2	33,9	32,3	-25,9	-32,5	-24,9
Biens intermédiaires	0,4	0,4	0,4	32,1	34,0	34,8	-31,6	-33,6	-34,4
Énergie	0,0	0,0	0,0	24,8	20,1	14,3	-24,8	-20,1	-14,3

Sources : Douanes, ISPF

Tableau 7 Données douanières par pays partenaire de la Polynésie française

% du total des exportations / importations	Exportations			Importations		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Hong Kong	28,7%	24,5%	19,1%	0,5%	0,5%	0,5%
Japon	27,6%	26,1%	15,2%	1,6%	1,6%	2,0%
France	11,4%	13,7%	19,5%	25,8%	26,5%	28,3%
Autres pays de l'Union européenne à 27	1,7%	8,1%	23,3%	14,2%	14,3%	16,2%
États-Unis	11,9%	18,0%	10,5%	10,7%	10,4%	11,3%
Nouvelle-Calédonie	1,5%	1,5%	1,3%	0,1%	0,1%	0,1%
Chine	1,3%	1,4%	1,6%	10,4%	13,2%	11,1%
Australie	0,2%	0,5%	0,5%	2,9%	2,9%	2,7%
Singapour	4,4%	0,2%	0,0%	13,3%	8,5%	4,1%
Nouvelle-Zélande	1,2%	1,6%	0,9%	8,0%	7,5%	7,7%
Corée du Sud	0,2%	0,6%	0,3%	3,1%	4,8%	6,0%
Thaïlande	0,1%	0,1%	0,2%	2,5%	2,6%	2,5%
Autres	9,8%	3,7%	7,6%	6,9%	8,3%	8,1%

N.B. : Les parts sont exprimées en valeur CAF/FAB.

Tableau 8 Services par pays partenaire de la Polynésie française

En % du total des services	Crédits			Débits		
	2014 (1)	2015 (1)	2016	2014 (1)	2015 (1)	2016
France	58%	61%	48%	35%	35%	37%
Autres Pays de l'Union Européenne (27)	12%	12%	15%	16%	14%	11%
États-Unis	17%	17%	24%	25%	28%	31%
Nouvelle Zélande	5%	6%	4%	14%	15%	12%
Japon	1%	0%	3%	1%	1%	3%
Australie	1%	1%	2%	3%	3%	2%
Canada	0%	0%	1%	2%	2%	1%
Chine	0%	0%	1%	0%	0%	0%
Autres	6%	3%	4%	4%	3%	2%

(1) chiffres révisés

Source : IEOM

N.B. : Les données sont tirées des balances en règlements.

Tableau 9 Répartition géographique des investissements immobiliers**Investissements immobiliers de la Polynésie à l'extérieur en 2016**

En millions de F CFP	Montants	Part en %
Solde (ventes - achats) dont	-2 700	100
Pays de l'Union européenne à 28	-1 331	49
dont France	-1 305	48
États-Unis	-649	24
Thaïlande	-365	14
Nouvelle-Zélande	-188	7
Israël	-49	2
Autres pays	-117	4

Source : IEOM, balance en règlements

Investissements immobiliers de l'extérieur en Polynésie en 2016

En millions de F CFP	Montants	Part en %
Solde (achats - ventes) dont	4 422	100
Pays de l'Union européenne à 28	471	11
dont France	471	11
États-Unis	1 182	27
Hong Kong	2 786	63
Australie	-43	-1
Taiwan	-42	-1
Autres pays	25	1

Source : IEOM, balance en règlements

3

LA MÉTHODOLOGIE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

3-1 Principes généraux de la balance des paiements

3-1-1 Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenues auprès de banques résidentes).

3-1-2 Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'information clé. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribuent à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

3-1-3 Aspects institutionnels et cadre conceptuel

L'élaboration de la balance des paiements de la Polynésie française est prise entièrement en charge par l'IEOM depuis 2009. Depuis 1999 et jusqu'en 2009, la balance des paiements des COM était publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor. Elle prend pour référence les textes réglementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (loi pour le Développement économique des Outre-mer, promulguée le 27 mai 2009 – article 56). Ces textes réglementaires, dont le cadre conceptuel est calé sur les normes contenues dans la cinquième édition du manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site Internet de l'IEOM (www.ieom.fr, rubrique « Balance des paiements »).

3-1-4 Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, une balance des paiements est publiée annuellement pour la Polynésie française. Les révisions annuelles peuvent porter sur les deux années précédentes.

3-1-5 Conventions de signe

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, un chiffre positif reflète une diminution des avoirs ou une augmentation des engagements, qu'ils soient financiers ou monétaires ; un chiffre négatif représente une augmentation des avoirs ou une diminution des engagements.

3-2 Concepts et définitions clés

3-2-1 Résidents / non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- sont **résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents, quelle que soit la durée de leur mission ;
- sont **non résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité (par exemple, Commission du Pacifique Sud). Sont également non résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

3-2-2 Polynésie française / extérieur

La Polynésie française établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur réparti entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France métropolitaine, les départements d'outre-mer [Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte], Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et la principauté de Monaco) ;
- « l'étranger » auquel sont assimilées les collectivités d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna.

3-2-3 Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, investissements de portefeuille, les autres investissements –, les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident partie prenante à l'opération. On distingue dans ce cas :

- les autorités monétaires c'est-à-dire l'IEOM ;
- les administrations publiques : collectivités locales, organismes de sécurité sociale ;
- les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;
- les autres secteurs à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles et commerciales, assurances, OPCVM non monétaires, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

3-3 Sources statistiques

3-3-1 Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes¹.

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

3-3-2 Agents déclarants

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site Internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : www.ieom.fr.

- **Les intermédiaires financiers** (établissements de crédit, OPT, IEOM, AFD, etc.) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.

- **Les administrations publiques** (Trésorier payeur général ; forces armées).

- **Les déclarants directs :**

- les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile un certain seuil ;
- les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-ci dépasse un certain seuil ;
- les compagnies aériennes étrangères : ce sont des compagnies non résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.

- **Les douanes**

Les douanes transmettent à l'IEOM via l'ISPF les données relatives aux exportations et aux importations de biens.

- **Les voyageurs**

Les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs quittant le territoire ou entrant dans le territoire, permettent d'alimenter la ligne « voyages » de la balance des paiements. Elles sont conduites par l'ISPF.

3-3-3 Les informations complémentaires

- **Le Système unifié de rapport financier (SURFI²)**

Il est géré par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) et est utilisé pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents.

¹ Un ensemble de seuils permet néanmoins d'alléger la charge déclarative.

² Entré en vigueur le 30 juin 2010, il se substitue au système BAFI (Base des agents financiers) et permet de mieux référencer les établissements de crédit ayant une activité de crédit ou de collecte de dépôts.

3-4 Principales rubriques de la balance des paiements

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- le compte de transactions courantes, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;
- le compte de capital, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- le compte financier qui se décompose entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.

Enfin, le poste « erreurs et omissions » est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

3-4-1 Le compte de transactions courantes

3-4-1-1 Les biens

• Les marchandises générales

Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :

- les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectés aux rubriques de services appropriés ;
- les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.

• L'avitaillement

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'extérieur et par les transporteurs non résidents en Polynésie française tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

3-4-1-2 Les services

• Les transports

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenus dans les règlements de marchandises.

• Les services de communication

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

• Les services de construction

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfiques de chantiers, aux dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduits par des résidents à l'extérieur ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.

• Les services d'assurance

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes et *vice versa*. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.

• Les services financiers

Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.

• Les autres services aux entreprises

Ils sont décomposés en **négoce international**, **autres services commerciaux**, **locations** et **services divers aux entreprises**. Sont recensés au titre du **négoce international** les règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier polynésien, puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises polynésiennes ne quittant pas le territoire douanier polynésien. Les **services divers aux entreprises** rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).

• Les services personnels, culturels et récréatifs

Ils sont subdivisés en **services audiovisuels et annexes** et **autres services personnels** et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensées par ailleurs.

• Les services des administrations publiques

Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires consommée localement.

• La rubrique « voyages »

Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'extérieur.

Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non résidentes en Polynésie française et au débit celles des résidents à l'extérieur de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transports.

Jusqu'en 2007 en Polynésie française, les flux de la ligne « voyages » étaient principalement appréhendés à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISPF en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la France.

3-4-1-3 Les revenus

Les revenus sont partagés entre **rémunérations des salariés** et **revenus des investissements**. Les **rémunérations des salariés** comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État métropolitain à ses agents) et inversement. Les **revenus des investissements** correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

3-4-1-4 Les transferts courants

Les transferts courants sont ventilés par secteur. Les **transferts courants des administrations publiques** comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques métropolitaines (notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes). Les **transferts des autres secteurs** sont ventilés en deux rubriques, les **envois de fonds des travailleurs** et les **autres opérations**. Les **envois de fonds des travailleurs** reprennent les montants transférés à l'extérieur par des travailleurs résidents et *vice versa*. Les **autres opérations** comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles : les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance) ; les dons et versements humanitaires ; les subventions et donations ; les indemnités pour rupture de contrat ; etc.

3-4-2 Le compte financier

• Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne **capital social**), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie, etc. ; ligne **autres opérations**). Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

• Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

• Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- **les avoirs de l'IEOM** retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France métropolitaine qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- **les engagements des administrations publiques** renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement, Dexia ou la Caisse des dépôts et consignations) ;
- **les avoirs et engagements du secteur bancaire** permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur. Pour les avoirs, une inscription en débit correspond à une augmentation de la trésorerie placée hors de Polynésie française ou à une hausse des concours accordés à la clientèle non résidente. Pour les engagements, une inscription en crédit traduit une augmentation des emprunts du secteur bancaire local à l'extérieur ou une progression des dépôts des non-résidents auprès du secteur bancaire local. Le solde des avoirs et engagements du secteur bancaire mesuré dans la balance des paiements peut différer de la variation de la position extérieure nette du secteur bancaire établi à partir des statistiques monétaires en raison de différences de champs (l'ensemble des avoirs et engagements du secteur bancaire – opérations interbancaires et opérations avec la clientèle – sont retracés en balance des paiements alors que les statistiques monétaires ne couvrent que les opérations interbancaires ; le secteur bancaire inclut l'OPT mais exclut les sociétés financières en balance des paiements – situées dans les « autres secteurs » – contrairement aux statistiques monétaires) ;
- **les avoirs de réserve** : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles
et téléchargeables gratuitement
sur le site www.ieom.fr.

Directeur de la publication : Marie-Anne Poussin-Delmas
Responsable de la rédaction : Claude Périou
Éditeur : IEOM
Dépôt légal : janvier 2018 – ISSN 2428-1727 (en ligne)

